



15ème législature

Question N° : 20428	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Projets de déremboursement du médicament homé	Analyse > Projets de déremboursement du médicament homéopathique.
Question publiée au JO le : 18/06/2019		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les projets de déremboursement du médicament homéopathique. Les pouvoirs publics ont lancé une réflexion sur le déremboursement du médicament homéopathique et récemment la Haute autorité de santé a adopté un projet d'avis favorable au déremboursement de cette catégorie de médicament. Cette mesure aurait un effet majeur pour nombre de Français qui ont recours à l'homéopathie le plus souvent à la suite de consultations de professionnels de santé homéopathes. Il convient de souligner que les traitements homéopathiques prescrits s'inscrivant dans une logique de prévention permettent des améliorations aussi bien dans les situations aiguës que concernant des pathologies chroniques et ce, sans effet indésirable. L'homéopathie est appréciée des Français puisque 72 % croient en ses bienfaits. Le succès d'une pétition hostile au déremboursement - déjà plus de 500 000 signatures - témoigne s'il en était besoin de la sensibilité de cette question. D'ores et déjà cette possibilité d'un déremboursement, évoquée depuis plusieurs mois, a eu un effet psychologique négatif puisque le volume de médicaments homéopathiques dispensés en officine a diminué de 9 % entre mars 2018 et mars 2019. C'est pourquoi il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement et plus particulièrement de lui apporter des garanties sur le maintien du remboursement de médicaments plébiscités par un nombre important de Français.